

Monsieur Bernard PINON
Hameau de Courcelotte
21390 DOMPIERRE EN MORVAN

le 22 juillet 2015.

Madame la Présidente de la commission d'enquête

Madame,

Par la présente, je voudrais vous signifier mon opposition quant à l'exploitation d'une ICPE nommée "Les Genèves" suite à l'édification de 8 aérogénérateurs et 2 structures de liaison.

Je suis tout à fait contre l'édification de ces éoliennes géantes, et ce, non seulement en Côte-d'Or mais également sur l'ensemble du territoire. La transition énergétique n'est pas forcément liée à l'exploitation de ce genre de machines (subventions trop importantes, tarif de rachat par EDF exorbitant, et qui ne pourra de toutes façons pas continuer éternellement.)

De plus au niveau régional, la Côte-d'Or est la région la moins venteuse de France (Toutes les cartes le prouvent). Je trouve d'ailleurs étonnant que le RNT - dangers - aucune indication sur la vitesse du vent ne figure (cf. ch. 1. 2-1) page 4.

Je relève dans le même RNT (1-2-3) en page 5 qu'on dénombre 6 personnes permanentes exposées, c'est donc, si je comprends bien,

qu'il y a un risque à être exposé (sinon pourquoi le signaler!).

En page 8 on nous explique le principe de fonctionnement d'une éolienne et d'un transformateur :

Est-il utilisé des terres rares (Néodyme) dans le système d'aimant nécessaire - Aucune information à ce sujet. Si oui, combien de kg sont-ils utilisés ? (Sachant que le Néodyme est un des produits les plus polluants dans son traitement - voir document joint sur le traitement effectué en Chine -)

On nous parle également d'huile et de graisse, mais je n'ai pas réussi à trouver de quantités de ces produits.

Dans un tableau des dangers potentiels, sur 11 dangers :

5 : risque d'arc électrique ; sachant qu'un arc peut monter à plus de $20\ 000^\circ$, s'il est utilisé du néodyme, il y a risque de diffusion de particules dans l'atmosphère et dans le sol, en cas d'incendie.

2 : Toxicité nocivité due à l'huile par (incendie ou fuite) "non détaillé" dans l'étude (page 15)

Page 16 "Il est proposé de négliger les effets domino dans le cadre de la présente étude" ...

N'y a t-il pas un manque au principe de précaution, même si on reste dans un cadre légal ?

Dans le tableau page 17 :

- Projection de pâle
- Projection de glace ...

l'appréciation des distances ne doit-elle reposer que sur une formule mathématique ?

En page 29 on nous reparle d'infiltration d'huile dans le sol mais toujours pas de quantité donnée.

On nous dit pouvoir alimenter 21500 foyers avec l'électricité produite ; or un des derniers chiffres de consommation fait état de 6762 kW de moyenne par foyer

soit $6762 \times 21500 = 145\ 383\ 000 \text{ kW} \dots$
on est assez loin du compte.

Quand on parle de démantèlement, jamais un promoteur éolien ne fournit un devis clair.

J'ai eu un devis entre les mains qui semble bien loin des sommes parfois annoncées. (je me suis permis de téléphoner à l'entreprise de démolition qui m'a bien confirmé la réalité du devis).

En page 21 du RNT d'étude d'impact, on nous reparle huiles et graisses mais toujours aucune quantité.

- un gros point qui m'ennuie énormément:
- en page 26 (4.1), dire que l'éolian se substitue à l'énergie fossile est faux puisqu'il faut compenser les jours de faible vent, par CETTE énergie fossile (et non nucléaire, trop longue à mettre en œuvre) et donc AUGMENTER la production de CO₂ (2000 heures de fonctionnement par année ... qui en compte 8760 ...)
 - page 28 - on nous parle de création d'emploi(s) trop vague pour être crédible, sachant qu'un grand groupe mondial a licencié 5335 personnes sur 2 ans ...
 - page 30 → l'infarctus est imperceptible par l'oreille humaine, ce n'est pas pour autant qu'il n'est pas nocif (également pour les animaux, dans une région délevage.)
 - page 42 → Aucun chiffre quant au traitement des déchets ni d'ailleurs le démantèlement.
 - Rien n'est précisé quant à l'obligation faite, à un vendeur de bien immobilier, de signaler le projet éolian en cours (sous peine d'annulation de la vente et même un éventuel procès - ex. dans le Maine et Loire avec amende de 18000 €.) (4)

Rien non plus quant à la position de l'armée de l'air (zone survol à basse altitude) - Voici carte jointe.

Il existe sans doute des solutions autres que celles qui consistent à massacrer les paysages et le patrimoine historique de cette région.

Personnellement, le nucléaire ne me dérange pas (au risque de faire hurler certains écolos, qui cependant l'utilisent au quotidien...). Cela fait presque 60 ans que nous y avons recours sans incident. (je suis originaire d'une région qui était hyperindustrialisée et j'y ai vécu pendant 50 ans (le Nord). Mon père était mineur de fond et en est mort; pour autant je ne souhaite pas qu'on fasse d'importe quoi).

Il existe des éoliennes (de type Darrieus) sur axe vertical qui n'ont pas besoin de beaucoup de vent, et peuvent être installées n'importe où. De faible hauteur elles ne gachent pas le paysage.
(Éoliennes de la Tour Eiffel)

Il existe des possibilités d'intégrer des éoliennes directement dans les pylônes de transport.

Il y a des études faites pour des éoliennes

de type vortex par oscillation (sans pale) n'ayant que très peu d'impact sur la faune et pourtant être efficaces à la hauteur d'un arbre.

Il y a la géothermie pas assez exploitée.

Il y a des îles solaires - Neufchatel en Suisse
- Emirats Arabes Unis

L'énergie osmotique (estuaire) qui permettrait une production constante (contrairement à l'éolien) et qui n'a aucun impact sur l'environnement (essais à Statkraft en Norvège)

La loi de transition énergétique acceptée hier ne sera sans doute pas applicable en l'état, et l'éolien ne remplacera jamais les différentes productions d'électricité ; que fera-t-on quand dans 20 ans les aérogénérateurs installés seront devenus obsolètes .

Un dernier point quant aux émissions de CO₂ par hab. (Voir document émis par la BIRD) où l'on peut constater que la France arrive derrière des pays comme le Danemark ou l'Allemagne, si souvent cités par les promoteurs éoliens .